



CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER PROJETS À LONG TERME

APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Projets à long terme du programme Créer, connaître et partager finance les artistes professionnels, les professionnels des milieux artistique et culturel, les groupes, les collectifs et les organismes inuits, métis et des Premières Nations qui travaillent dans toutes les disciplines. Les subventions offrent un soutien à toute combinaison d'activités pour des projets d'une durée d'un à 3 ans qui sont admissibles au programme Créer, connaître et partager.

Le programme Créer, connaître et partager soutient des activités dans 3 grands domaines :

- › **Créer** offre un soutien à la recherche, à la production et à la création de nouvelles œuvres.
- › **Connaître** offre un soutien à la conservation, à l'entretien, à l'innovation et à la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative. Le discours critique contemporain et historique, la formation artistique ou culturelle, les initiatives qui visent à transmettre des connaissances culturelles aux jeunes générations par la pratique artistique ainsi que le renouvellement et la conservation de l'art traditionnel en font partie.
- › **Partager** offre un soutien à la diffusion, à l'exposition, à la présentation et à la distribution d'œuvres d'artistes inuits, métis et des Premières Nations qui enrichissent et inspirent les communautés du Canada et de l'étranger.

Si vous faites une demande pour la première fois, nous vous suggérons fortement de contacter un agent de programme.

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d'aide à n'importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une aide supplémentaire.

TYPE DE SUBVENTION	projet
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	15 avril 2017 21 décembre 2017
MONTANT DE LA SUBVENTION	jusqu'à concurrence de 300 000 \$ De plus, une Allocation pour les collectivités éloignées peut être offerte
ANNONCE DES RÉSULTATS	habituellement, dans un délai de 3 mois, à compter de la date limite
RESTRICTIONS	Vous pouvez présenter 2 demandes par année à cette composante (1er mars au 28-29 février). Les subventions ne peuvent pas se chevaucher dans le temps avec une autre subvention de Projets à long terme ni être liées à des activités qui bénéficient d'une subvention de la composante Projets à court terme.

Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année est limité.

OBJECTIFS DU PROGRAMME CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER

Appuyer la capacité créatrice et le perfectionnement professionnel des artistes et des groupes et organismes artistiques inuits, métis et des Premières Nations

Encourager la conservation, le renouvellement et la transmission de la pratique créative et des connaissances culturelles des Inuits, des Métis et des Premières Nations

Appuyer l'exploration, la création et la production d'œuvres contemporaines et traditionnelles par des artistes inuits, métis et des Premières Nations

Appuyer la présentation, l'exposition et le partage d'œuvres d'artistes inuits, métis et des Premières Nations, au Canada et à l'étranger

Renforcer et soutenir la présence de l'art des Inuits, des Métis et des Premières Nations

JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

- › Artistes professionnels inuits, métis et des Premières Nations
- › Professionnels des milieux artistique et culturel inuits, métis et des Premières Nations
- › Groupes inuits, métis et des Premières Nations
- › Organismes à but lucratif inuits, métis et des Premières Nations qui sont en activité depuis au moins 2 ans
- › Organismes sans but lucratif inuits, métis et des Premières Nations qui ne reçoivent pas présentement une subvention de base (de fonctionnement)

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil.

Les artistes en devenir et les passeurs culturels ne sont pas admissibles à une subvention pour un Projet à long terme.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) ne peuvent pas présenter une demande dans cette composante.

ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Il faut que vos activités soient menées par des artistes professionnels, des passeurs culturels ou des professionnels des milieux artistique ou culturel admissibles inuits, métis ou des Premières Nations. Elles peuvent inclure des participations ou des collaborations avec des artistes non autochtones.

Vous pouvez soumettre une demande pour toute combinaison d'activités pour des projets d'une durée d'un à 3 ans qui sont admissibles au programme Créer, connaître et partager, y compris :

- › **Créer** — la recherche; la création; la production; le discours critique (y compris la recherche ou la rédaction); les résidences; les collaborations
- › **Connaître** — les mentorats; la formation artistique; les initiatives communautaires visant à inspirer les jeunes par la pratique artistique; la préservation de la langue par des pratiques artistiques; la transmission intergénérationnelle des connaissances artistiques; le maintien des connaissances traditionnelles par la pratique artistique; l'accroissement de la capacité administrative, artistique, culturelle ou organisationnelle; la recherche; les collaborations
- › **Partager** — les expositions locales, régionales, nationales et internationales; la mise en œuvre de stratégies de diffusion et la réalisation d'objectifs organisationnels; les activités d'édition; les rassemblements comportant des pratiques artistiques; les collaborations; le marketing et la publicité; les présentations, festivals et vitrines; les événements de réseautage portant sur des pratiques artistiques; les activités de rayonnement

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités qui se déroulent avant la date de début du projet, ou financées par une autre composante du programme Créer, connaître et partager ou par un autre programme du Conseil des arts. De plus, vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

- › Tous les frais encourus pour soutenir les activités mentionnées ci-haut, y compris les frais de subsistance

ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs autochtone lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante Projets à long terme du programme Créer, connaître et partager, en s'appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale dans chacune des catégories :

PERTINENCE	40 %	note minimale de 25 sur 40	<ul style="list-style-type: none"> › La clarté de votre pensée artistique ou culturelle › La qualité de vos œuvres antérieures et de celles d'autres participants clés, le cas échéant › La rigueur de votre démarche artistique, critique, de programmation ou de conservation
IMPACT	40 %	note minimale de 25 sur 40	Résultats escomptés : <ul style="list-style-type: none"> › La contribution à votre développement artistique ou culturel › L'avancement de votre pratique artistique ou culturelle, ou l'enrichissement de la vie culturelle de votre communauté › Une meilleure compréhension, reconnaissance et intégration de l'art des Inuit, des Métis et des Premières Nations

FAISABILITÉ	20 %	note minimale de 10 sur 20	<ul style="list-style-type: none"> › Un budget réaliste, y compris d'autres sources de revenus, l'utilisation efficace des ressources et les cachets à verser aux participants du projet › Votre capacité et votre expérience ainsi que celles de vos partenaires pour mener à bien le projet
Investissement dans les ressources humaines inuites, métisses et des Premières Nations		Les participants à votre projet et vos postes clés doivent avoir une représentation raisonnable d'Inuits, de Métis et des Premières Nations pour que vous soyez considéré pour une subvention.	
Connaissances traditionnelles autochtones ou propriété intellectuelle culturelle (si cela s'applique au projet)		<p>Si les activités que vous proposez touchent aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, vous devez démontrer, pour être admissible à une subvention, que :</p> <ul style="list-style-type: none"> › les protocoles appropriés sont observés ou pris en compte › vous abordez les questions d'intégrité, d'authenticité et de soutien communautaire 	

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements sur :

- › votre projet et ses résultats escomptés
- › votre échéancier ou votre plan de travail
- › votre budget
- › les partenaires ou les organismes d'accueil, le cas échéant

Vous devrez également soumettre :

- › les notices biographiques des participants clés des domaines artistique, culturel et technique, le cas échéant
- › une lettre d'invitation ou de confirmation de votre partenaire, de l'organisme ou de l'événement, le cas échéant.
- › un exemple d'œuvre antérieure et un exemple pour chaque participant clé, le cas échéant

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin de l'activité.

PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER

PROJETS À LONG TERME

APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Dates de début et de fin

3. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

4. Type d'activité

Créer offre un soutien à la recherche, la production et la création de nouvelles œuvres dans toutes les disciplines artistiques.

- Recherche
- Création
- Production
- Discours critique (y compris la recherche ou la rédaction)
- Résidences
- Collaborations
- Autres activités liées à **Créer**

Connaître offre un soutien à la conservation, à l'entretien, à l'innovation, à la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative.

- Mentorats
- Formation artistique
- Initiatives communautaires visant à inspirer les jeunes par les pratiques artistiques
- Préservation des connaissances traditionnelles par les pratiques artistiques
- Accroissement de la capacité administrative, artistique, culturelle ou organisationnelle
- Préservation de la langue par les pratiques artistiques
- Transmission intergénérationnelle des connaissances artistiques
- Recherche
- Collaborations
- Autres activités liées à **Connaître**

Partager offre un soutien à la diffusion, à l'exposition, à la présentation et à la distribution d'œuvres réalisées par les peuples inuits, métis et des Premières

Nations qui enrichissent et favorisent l'engagement des collectivités au Canada et à l'international.

- Expositions locales, régionales, nationales ou internationales
- Présentations, festivals et vitrines
- Mise en œuvre de stratégies de diffusion et d'objectifs organisationnels
- Activités d'édition
- Rassemblement portant sur des pratiques artistiques
- Événements de réseautage comportant des pratiques artistiques
- Collaborations
- Activités de rayonnement
- Marketing et publicité
- Autres activités liées à **Partager**

5. Décrivez votre projet, y compris :

- › votre démarche artistique, critique, et votre démarche de programmation ou de conservation
- › votre plan de travail et votre échéancier
- › les participants clés.

6. Que désirez-vous accomplir? Comment ce projet vous permettra-t-il :

- › de développer votre pratique artistique ou culturelle?
- › de faire avancer votre pratique artistique ou culturelle, ou d'enrichir la vie culturelle de votre collectivité?
- › d'accroître la compréhension, l'appréciation et l'intégration de l'art des Inuits, des Métis et Premières Nations?

7. Décrivez l'expérience et les compétences que vous et vos partenaires, le cas échéant, possédez et qui vous permettront de mener à bien ce projet.

8. Expliquez sur quelle base vous déterminez les honoraires et les salaires versés à tous les participants impliqués dans votre projet, le cas échéant.

9. Connaissances traditionnelles autochtones à la propriété intellectuelle culturelle

Si votre projet :

- › touche aux connaissances traditionnelles ou à la propriété intellectuelle culturelle, comment en tenez-vous compte?
- › inclut la participation de membres d'une communauté inuite, métisse ou des Premières Nations, comment abordez-vous les questions d'intégrité, d'authenticité et de soutien communautaire ?
- › permet d'explorer des traditions (comme les cérémonies ou d'autres formes de partage de connaissances communes), comment votre démarche s'inscrit-elle dans les traditions culturelles et les respecte-t-elle? Comment observe-t-elle les protocoles?

10. Y a-t-il des facteurs externes qui peuvent nuire à votre capacité de mener le projet à terme? Le cas échéant, comment traiterez-vous avec eux?

11. Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.

12. Résumez votre projet proposé en une phrase.